

Prestation d'appui à un diagnostic approfondi :

Identifier l'origine psychique des difficultés de la personne, l'aider à repérer ses potentialités et ses limites, définir les étapes à envisager et apporter au prescripteur des éléments sur la faisabilité d'un parcours professionnel.

Durée : 6 à 15 h réparties sur 3 mois maximum. Entretiens individuels et phases collectives.

Prestation d'appui à l'intégration en entreprise ou en formation :

Soutenir la mobilisation de la personne et faciliter la concrétisation de son projet professionnel ou d'intégration en formation et/ou alternance, validé par son référent, en intégrant les éléments d'aménagement liés à la situation de handicap psychique.

Durée : 20 h réparties sur 9 mois maximum. Entretiens individuels et phases collectives.

Prestation d'appui à l'élaboration du projet professionnel :

Identifier les capacités et les compétences de la personne afin de l'accompagner dans la construction d'un projet professionnel réaliste, compatible avec son handicap et de préconiser au prescripteur les conditions et les étapes nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Durée : 30 h réparties sur 9 mois maximum. Entretiens individuels et phases collectives.



Prestation de suivi dans l'emploi :

Intervenir sur demande de l'entreprise, de manière réactive, auprès d'un bénéficiaire connu pour désamorcer toute difficulté rencontrée dans le cadre professionnel susceptible de conduire à une rupture du contrat de travail.

Durée : 5h par an maximum. Entretiens individuels.

Prestation d'appui à la validation du projet professionnel :

Valider le projet professionnel défini par la personne, préciser les modalités d'aménagements éventuels permettant sa mise en œuvre, lui apporter un soutien dans ses démarches d'insertion professionnelle, proposer les modalités d'accès à l'emploi et les actions à mettre en œuvre pour faciliter le travail d'accompagnement du prescripteur.

Durée : 15h réparties sur 1 mois maximum. Entretiens individuels et phases collectives.

Prestation d'appui-conseil pour le maintien dans l'emploi :

Aider à maintenir dans l'emploi un salarié en le soutenant et en permettant à l'employeur de mieux comprendre les difficultés liées au handicap pouvant être rencontrées par le salarié à son poste.

Durée : 30 h réparties sur 6 mois maximum. Entretiens individuels et phases collectives.



*Appui à l'intégration et au maintien dans
l'emploi en Ile de France auprès de personnes
en situation de Handicap Psychique
bénéficiaires de la Loi de 2005*

PRESCRIPTEURS

Cap Emploi
Pôle Emploi
Missions locales
Sameth
Entreprises privées et publiques
Services de santé au travail

COMMENT ORIENTER?

Transmission d'une fiche de prescription à la plateforme
administrative:

Téléphone: **01 55 28 52 57**

Fax: 01 48 06 62 45

Mail: secretariat@ace-idf.org



Votre demande sera transmise à l'un des membres du
groupement ACE qui vous contactera sous huitaine.

Coordination ACE: Frédérique ZIMMER
coordination@ace-idf.org
01 44 70 92 92

Dispositif agréé et financé par l'AGEFIPH—2012/2015

